

Traitement tardif du chaume

Objectif	Maintien des herbes sauvages
Groupe cible	Les agriculteurs qui cultivent toutes sortes de cultures arables, en particulier les céréales.
Description de la mesure	<p>Quelques herbes sauvages rares fleurissent tard en été et mûrissent après la récolte sur le chaume.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Traiter le chaume après le 15 août ▪ Si les espèces cibles sont à floraison tardive (Aout), traiter le chaume une fois que celle-ci a pu avoir lieu, après le 10 septembre <p>Cette mesure peut également être appliquée sur des parties de la parcelle.</p>
Lieu de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De préférence des sites avec des rendements faibles ▪ Sites avec des herbes sauvages à floraison tardive et l'apparition mineure de mauvaises herbes problématiques
Qualité de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'herbes sauvages à floraison tardives (comme sur la photo ci-dessous) 
Effets sur la biodiversité (écosystèmes, espèces, biodiversité du sol)	<div style="display: flex; align-items: flex-start;">  <p>Améliorer le développement de la flore sauvage rare, en particulier les espèces d'herbes sauvages à floraison tardive ou dont le développement est à nouveau stimulé sur le chaume</p> </div> <div style="display: flex; align-items: flex-start; margin-top: 20px;">  <p>Améliorer le développement des oiseaux, insectes et lièvres car cette flore sauvages est une réserve de nourriture</p> </div>
Autres effets positifs / bénéfiques pour l'agriculteur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La couverture du sol protège le sol de l'érosion.

Indicateurs / données clés	<ul style="list-style-type: none"> Surface totale de la zone où le chaume est traité tardivement (ha)
Risques et autres recommandations	<p>L'apparition de mauvaises herbes problématiques.</p> <p>Cette mesure ne convient généralement pas aux champs potentiellement envahis par les mauvaises herbes.</p> <p>Il est également possible de conserver les chaumes de blé tout au long de l'hiver jusqu'en février au lieu d'une culture de couvert suivie d'une culture de printemps. par exemple. betterave.</p>
Echéance	<ul style="list-style-type: none"> Commencer au moment de la récolte
Références	<ul style="list-style-type: none"> Fiche technique « Restituer et incorporer les résidus de la culture précédente » sur la plateforme GECO : http://geco.ecophytopic.fr/web/guest/concept/-/concept/voir/http%253A%252F%252Fwww%252Egeco%252Eecophytopic%252Efr%252Fgeco%252Fconcept%252FRestituer+Et+Incorporer+Les+Residus+De+La+C+ulture+Precedente Fiche PROBIOR « Au service de la biodiversité » N°10 : LA BIODIVERSITE ENTRE DEUX CULTURES www.chasse-nature-occitanie.fr/agriculture-et-territoire/agriculture/documents/Fiches-probior/10-interculture.pdf

Pour en savoir plus : [Centre de ressources](#)

Cette fiche-action fait partie des supports de formation créés dans le cadre du projet «La biodiversité dans les marques, labels et certifications de l'industrie agroalimentaire ». L'objectif est de préserver la biodiversité liée aux productions agricoles, en intégrant des critères de biodiversité ambitieux dans les référentiels d'approvisionnement de l'industrie agroalimentaire.

Editor: «La biodiversité dans les marques, labels et certifications de l'industrie agroalimentaire»; Solagro, agence good

Photo credits: Icons: © LynxVector / Fotolia, © Philipp Schilli / Fotolia, © nikiteev / Fotolia – Picture: © Helge Neumann, DLV

Partenaires du projet



Supported by



www.food-biodiversity.eu/fr